

## IFAID Aquitaine, agréé « Organisme d'envoi de Volontaires de la Solidarité Internationale »

L'IFAID Aquitaine vient d'être agréé par le Ministère des affaires étrangères et européennes pour envoyer des volontaires de la solidarité internationale (VSI - loi n° 2006-159 du 23 février 2005 relative au contrat de volontariat de solidarité internationale). La volonté de l'IFAID Aquitaine est de favoriser, à travers l'expérience de volontariat, l'expression de la solidarité internationale des volontaires, mais aussi des acteurs aquitains de la solidarité internationale.

Pour les volontaires, l'expérience de volontariat de solidarité internationale est une étape qui contribue au développement de ses compétences, tant personnelles (savoir être) que professionnelles (savoir faire), qu'il met à disposition d'un projet de coopération. Il bénéficie d'un statut juridique qui lui garantit une reconnaissance de ses droits.

Pour les acteurs aquitains – associations, collectivités territoriales, organismes de formation – le volontariat permet de développer leurs actions auprès de leurs partenaires de coopération par une présence dans la durée.

Vous êtes acteurs aquitains, et vous souhaitez proposer une mission de volontariat de solidarité internationale, contactez nous : <u>volontariat@ifaid.org</u>

Vous êtes candidat au volontariat de solidarité internationale, contactez-nous : volontariat@ifaid.org

Vous souhaitez d'autres informations sur le volontariat de solidarité internationale, visitez les sites du CLONG Volontariat (<u>www.clong-volontariat.org</u>), de France Volontaires (<u>www.france-volontaires.org</u>), dont l'IFAID Aquitaine est membre.

Plus d'informations : <u>www.ifaid.org</u> - rubrique Volontariat